

Risques de l'univers numérique

Sandra Nobs (PLR)

L'univers numérique est en constante évolution avec, notamment, l'essor de l'internet des objets et de l'intelligence artificielle ou encore du dossier électronique du patient.

Les progrès du digital s'accompagnent d'une augmentation des risques : les pirates exploitent les nouvelles vulnérabilités et lancent des attaques toujours plus sophistiquées. Pour protéger efficacement leur infrastructure informatique, les entreprises doivent se tenir au courant des tendances. Elles doivent également être proactives et tester la capacité de leurs systèmes à résister aux attaques internes et externes à l'aide de tests d'intrusion ou de vulnérabilité qui imitent le comportement d'individus malveillants. Le but est d'identifier les failles potentielles qui pourraient être exploitées par des attaquants et surtout d'y remédier.

Ces tests devraient être obligatoires pour toute l'administration, afin de protéger l'ensemble des systèmes et des données personnelles. Ainsi, des services d'importance en termes de données personnelles, comme celui des contributions, de la santé, de la formation, notamment le SEN et SFP, mais aussi la Caisse de pensions, les services de l'AI et de l'Hôpital du Jura devraient être soumis à des contrôles de sécurité réguliers.

Les communes sont aussi souvent mises à rudes épreuves en matière de cybersécurité, certaines d'entre elles n'atteignant parfois pas la masse critique pour se doter de plan de sécurité informatique.

Ainsi :

- 1. Le Gouvernement a-t-il établi un protocole de sécurité informatique ? Ou tout autre protocole semblable ?**
- 2. Si oui, à quelle fréquence ces tests sont-ils effectués et sur quels services en particulier ?**
- 3. Si non, le Gouvernement envisage-t-il de mettre en place des contrôles renforcés ?**
- 4. Les collaborateurs sont-ils formés à l'hameçonnage ?**
- 5. Quelle est la situation dans les communes et les institutions paraétatiques ? Des discussions sont-elles actuellement menées dans le domaine en partenariat avec les communes afin d'établir un protocole commun entre l'État et ces dernières ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Sandra Nobs (PLR)

Co-signataires

- Thomas Vuillaume (PLR)
- Pierre Chételat (PLR)
- André Henzelin (PLR)
- Ernest Gerber (PLR)
- Alain Schweingruber (PLR)

- Irène Donzé (PLR)
- Yann Rufer (PLR)
- Rolf Amstutz (PLR)
- Anael Lovis (PLR)
- Aline Nicoulin-Riat (PLR)

Intervention déposée officiellement le 12 septembre 2025